le budget de l'instruction publique, sur ce budget qu'elles contribuent à alimenter tout comme les 10,500 familles dont les enfants suivent les cours des écoles communales.

Le *Progrès* va, ce matin, au devant de cette argumentation qu'il prévoyait et qu'il sait absolument irréfutable en stricte équité : ceux qui mettent leurs enfants dan sles écoles libres sont, dit-il, les ennemis du gouvernement, et il ne faut rien faire pour les ennemis du gouvernement !

Eh bien non, ceux qui mettent leurs enfants dans les Ecoles libres, ne sont pas des ennemis du gouvernement ; nous connaissons parmi eux de fervents républicains, des radicaux et des socialistes convaincus. Ce sont tout simplement des citoyens qui préfèrent, à tort ou à raison, l'enseignement religieux à l'enseignement soi-disant neutre.

Nous pouvons même donner au *Progrès* ce renseignement : si demain les catholiques de Roubaix avaient les ressources nécessaires pour doubler le nombre de leurs écoles, elles seraient comblés après-demain. Et pourtant notre personnel communal enseignant est dans son ensemble très bon et très dévoué; à part certains francs-maçons qui écrivent dans les journaux rouges contre une administration qui les a comblés de faveurs, à part quelques dames pénétrées de « l'esprit nouveau », nos instituteurs et nos institutrices sont loin d'être anti-religieux.

Dans beaucoup d'écoles, et en dépit de la loi, on a gardé l'image du Christ et l'on dit encore la prière. Le jour où le Christ aura disparu, où la prière sera supprimée, où nos écoles seront toutes dirigées par des maîtres et des maîtresses selon le cœur du *Progrès*, vous verrez comment vous ferez pour appliquer ici la loi sur la neutralité !

La vérité est celle-ci : à Roubaix le plus grand nombre de pères de famille veulent faire élever leurs enfants dans la foi chrétienne.

Le *Progrès* a donc tort, même à son point de vue, en représentant tous ces pères de famille comme des anti-républicains. Pour nous, la question de l'enseignement appartient au domaine de la conscience et non à la politique.

Mais en supposant un instant que le *Progrès* ait raison, s'il est vrai que les adversaires de la République actuelle ne puissent avoir aucune participation dans le budget de l'Etat ou dans celui des communes, il serait trop juste de les exempter de payer leurs contributions !

C'est avec des procédés sectaires comme ceux qui ont l'approbation du *Progrès* qu'on suscite les colères, qu'on maintient les divisions et qu'on fait haïr et mépriser les gouvernements.

Quand ils ont donné aux écoles libres une part minime dans le budget communal, l'administration et le Conseil actuels — dans lesquels, soit dit en passant, il y a tant de sincères républicains — l'administration et le Conseil actuels se sont efforcés de rendre moins irritante l'iniquité dont était victime une grande partie de la population; ils ont voulu surtout amener l'apaisement entre tous les Roubaisiens.

Avant M. Saisset-Schneider, on le comprenait à la préfecture et on nous en savait gré.

On s'y rendait compte aussi des avantages financiers que la ville et les contribuables retirent de l'existence des écoles libres.

Car, c'est un côté de la question qui échappe au *Progrès* et peut-être aussi à un certain nombre d'adversaires plus passionnés que réfléchis de la liberté d'enseignement.

Supposez — ce qui est possible — que, lassés des lourds sacrifices qui leur sont imposés, les catholiques finissent par se refuser à entretenir leurs écoles, vous êtes-vous jamais demandé ce qu'il en coûterait à la ville, aux contribuables, à l'ouvrier, au bourgeois ?

Le calcul est facile à établir.

Tout le monde sait que l'initiative privée fait les choses beaucoup plus économiquement que les administrations publiques.

Or, nos écoles communales ayant une moyenne de 270 élèves et étant remplies ou à peu près, il faudrait vingt-sept ou vingt-neuf écoles nouvelles pour les 7,800 enfants qui fréquentent actuellement les Ecoles libres. Ce serait pour la construction et l'aménagement une première dépense de plus de DEUX MILLIONS ET DEMI à laquelle viendraient s'ajouter, *chaque année*, au taux que nous coûte un élève des écoles communales, la somme énorme de TROIS CENT SOIXANTE MILLE FRANCS.

Les 58,000 francs alloués aux Ecoles libres sont donc de l'argent bien placé et avions-nous raison de dire que l'administration et le Conseil municipal font acte de sagesse et de prévoyance financières en donnant cet encouragement et cette assistance aux fondateurs de ces Ecoles ?

Mais la loi ? dit le *Progrès*.

L'article 145 de la loi est ainsi conçu :

« Lorsque le budget pourvoit à toutes les dépenses obligatoires sans l'apport d'aucune recette extraordinaire, les allocations portées au dit budget ne peuvent être modifiées par l'autorité supérieure. »

Le *Progrès* ne veut pas que nous considérions comme recette ordinaire, comme recette assurée, les 125,000 francs alloués par l'Etat pour l'instruction primaire, et, au moyen de cette subtilité qu'il traiterait d'escobarderie si elle venait de notre côté, il nous prouve que le Conseil était en dehors de la loi.

Eh bien, si ! ces 125,000 francs que l'Etat nous doit en vertu d'une loi, ces 125,000 fr. sont pour nous une recette assurée ; par conséquent une de ces recettes que nous avons le droit de faire figurer parmi nos ressources régulières.

Et vous le savez si bien, que vous ne songez pas à supprimer nos autres dépenses facultatives, les 155,000 francs que la ville alloue aux Ecoles communales en dehors de ce qu'elle leur devrait aux termes de la loi, les subsides aux boursiers, aux sociétés les crédits pour les fêtes etc., etc. Non, dans votre interprétation judaïque de la loi, vous vous arrêtez aux seules Ecoles libres et aux indemnités de logement des vicaires : Ces indemnités dites-vous, doivent être payées par les fabriques. Mais vous savez bien que les fabriques dont il s'agit ici sont celles de nos paroisses pauvres du St-Sépulcre (Epeule), du T.S. Rédempteur (Pile), du Sacré-Cœur (Jean-Ghislain); vous savez bien que ces fabriques n'ont pas les ressources nécessaires et que ce sont en réalité les quartiers de la ville les moins heureux que vous frappez en enlevant de notre budget de quatre millions ces quelques milliers de francs.

Heureusement, la pensée de justice, de vrai libéralisme, et de prévoyance qui a inspiré l'administration et le Conseil sera mieux comprise des électeurs qu'elle ne l'a été du *Progrès* et, bientôt, la ville de Roubaix pourra, dans l'intérêt même des contribuables, faire appel au préfet et au ministre de demain de la décision du préfet et du ministre d'aujourd'hui.

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel-de-Ville, le vendredi 4 mai, à sept heures et demie du soir.

Voici l'ordre du jour : Lecture des procès-verbaux des séances des 6, 13, 24 et 27 avril 1888,

---

Un ouvrier tisserand du nom de Jules D..., habitant rue de Meyerbeer prolongée, chez la dame Deloof, a tenté, dans l'après-midi de lundi, de se suicider : son funèbre plan a heureusement été déjoué et voici comment :

Vers quatre heures et demie, la dame Deloof, qui se trouvait chez elle, dans la pièce donnant sur la rue, entendit comme une sorte de râlement dans la salle voisine : elle y courut et se trouva en face d'un spectacle horrible : Jules D... venait d'attacher à une patère fixée au mur une forte corde qu'il s'était passée au cou; et déjà la figure du malheureux se congestionnait : l'asphyxie n'allait pas tarder à se produire.

La dame Deloof ne perdit pas son sang-froid : elle courut chercher un couteau de cuisine et coupa la corde.

Quelques instants après, le jeune désespéré était hors de danger, très heureux de se trouver encore en vie.

Il déclara avoir été poussé à cet acte de désespoir par le chagrin qu'il ressentait de ne pouvoir trouver d'ouvrage.

Un malheur évité. — On a arrêté, lundi soir, un vitrier du fort Frasez qui, se trouvant dans un complet état d'ivresse avait brisé son mobilier: déjà une lampe à petrole, qu'il avait brisée également, communiquait le feu aux débris des meubles.

Une journalière du quartier Sainte-Elisabeth a été arrêtée sous inculpation d'un abus de confiance commis au préjudice de M. Valque.

Nous avons annoncé l'arrestation d'un sieur Alphonse H... qui avait été surpris la nuit enlevant des briques dans une maison en construction. Nous apprenons, aujourd'hui, qu'il a été relâché, le propriétaire de la maison ayant déclaré qu'il lui avait donné l'autorisation de prendre ces briques.

Chronique colombophile. — L'Union Fédérale Colombophile, rappelle aux amateurs colombophiles situés dans un rayon de 5 kilomètres, son premier concours sur Longueau, 100 fr. de prix d'honneur, le dimanche 6 mai 1888, organisé par la société *l'Eclair*, établi chez le sieur Victor Grouillon, rue Voltaire (au Cul de four). Mise : 1 fr. 50, Poules facultatives 1, 2, 3 et 5 fr. L'inscription des pigeons, la veille de 4 à 6 h. 1/2 du soir.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Une réunion électorale, organisée par les socialistes, a été tenue, lundi soir, à l'estaminet Voit, rue de la Malcense. Le chef du parti, à Tourcoing, Victor Capart, la présidait : soixante à soixante-dix personnes y assistaient.

Jules Guesde, l'agitateur bien connu, a parlé pendant une heure. Après avoir renouvelé ses attaques habituelles non seulement contre le clergé, les capitalistes, les bourgeois, mais aussi contre les hommes actuellement au pouvoir, il a fortement engagé son auditoire à voter et à faire voter pour la liste ouvrière, afin de faire entrer des socialistes au Conseil municipal.

Inutile d'ajouter qu'il n'a pas trouvé de contradicteurs parmi ceux qui s'étaient rendus à l'invitation.

A la sortie, on a fait une collecte « pour la lutte. »

Eglise de Notre-Dame de Lourdes. — Nous indiquons ci-dessous l'ordre des cérémonies pour les pèlerinages qui se font chaque année, pendant le mois de mai, à l'église de N.-D. de Lourdes :

Les offices auront lieu le dimanche, aux heures ordinaires, messes basses, à six, huit et onze heures et demie ; à dix heures, grand'messe solennelle.

Les autres jours du mois : Messe de communion à l'Autel de la Grotte, à six heures. — Messes de pèlerinages avec allocution, aux heures choisies par les différents groupes. — A huit heures du soir. Salut solennel suivi du cantique de Lourdes, par les Enfants de Marie de la paroisse.

Mardi 1er mai. — A six heures, Messe de communion. — Pèlerinage des religieuses de la paroisse. — A cet exercice assisteront les habitants de la place Notre-Dame de Lourdes.

Mercredi 2. — A six heures, Messe de pèlerinage pour les paroissiens du hameau de la Malcense.

Jeudi 3. — A six heures, messe de communion à laquelle assisteront les habitants du pavé de Neuville. — A huit heures et demie, messe du très saint sacrement et le pèlerinage pour les sœurs de St-Vincent; les chants seront executés par les Orphelines de l'Hôtel-Dieu.

Vendredi 4. — A six heures, messe de pèlerinage pour les habitants de la rue de la Baille.

Samedi 5. — A six heures, messe de communion à laquelle assisteront les habitants du Bas-Chemin et du contour de la Pierre-Bleue. — A huit heures, messe de pèlerinage par M. le doyen de Notre-Dame pour les membres de l'œuvre de Notre-Dame de Lourdes.

Dimanche 6, grand'messe solennelle à dix heures. — Vêpres à deux heures et demie. — A quatre heures et demie, salut et pèlerinage pour l'association de la Sainte-Famille; le sermon sera donné en flamand par M. l'abbé Verbecque, directeur, et les chants seront exécutés par la société chorale de l'Association. — A six heures et demie, récitation du Rosaire et salut solennel par les membres ne l'archiconfrérie et pour les malades et infirmes recommandés par les pèlerins.

Extradition. — La gendarmerie de Tourcoing a remis à la gendarmerie belge, le nommé Charles Desmet, âge de 33 ans, ouvrier de fabrique, né à Pithem (Belgique), poursuivi par le parquet de Gand pour vol. Desmet a été arrêté à Senlis.

LILLE

Une affaire mystérieuse. — A la suite d'une dénonciation anonyme, le parquet vient de charger M. le docteur Castiaux, médecin légiste, de l'autopsie d'une jeune femme morte subitement dimanche. On prétend que son mari, un artiste du Grand-Théâtre, lui aurait porté dans le bas-ventre un coup de pied, qui aurait déterminé la mort.

On ne sait jusqu'à quel point il faut ajouter foi à ces racontars; mais ce qui est déjà établi, c'est que la pauvre morte souffrait depuis longtemps déjà d'une maladie de cœur, et que M. le docteur Delaage, chargé de l'examen du cadavre, n'a pas relevé la moindre trace de violence. Tout fait donc supposer que l'auteur de la lettre anonyme a voulu exercer une vengeance, et qu'on se trouve en présence d'une mort absolument naturelle.

Un duel. — On parle beaucoup, dans le monde des étudiants et des jeunes gens d'une rencontre armée qui aurait eu lieu hier ou avant-hier entre deux étudiants de l'Etat. Qu'y a-t-il de vrai dans cette histoire ! C'est ce que nous n'avons pu établir jusqu'à présent.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du lundi 30 avril 1888

Présidence de M. PARENTY

Marques de fabrique. — Le tribunal civil a rendu aujourd'hui son jugement dans une affaire intéressante.

La maison Vaissier frères, dont la réputation n'est plus à faire, avait la propriété d'un savon intitulé « Rosée d'Orient ». Ce savon était enveloppé dans un papier où des dessins figuraient des feuillages roses et bleus entrelacés. Le nom du savon était inscrit et ressortait dans un cartouche rouge. Un ruban rose artistement noué donnait à la marchandise un cachet de fraîcheur et de bon goût qui attirait les chalands.

Un autre marchand de savon mit dernièrement en circulation un savon intitulé — Savon aux fleurs printanières — dont l'enveloppe extérieure imitait parfaitement, sauf dans les délais secondaires le savon « Rosée d'Orient. »

Messieurs Vaissier avaient actionné devant le tribunal le vendeur et le fabricant,

Le fabricant de savons est condamné à payer à Messieurs Vaissier la somme de deux cents francs à titre de réparation. Le jugement sera inséré dans un journal au choix des demandeurs.

Quant au vendeur chez qui les savons ont été trouvés, il est condamné à payer 100 francs.

MAITRE CARRE.

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du 30 avril 1888

Présidence de M. DROULERS-PROUVOST

La production en justice d'écrits injurieux

L'article 1036 du code de procédure civile dispose que « les Tribunaux pourront dans les causes dont ils seront saisis, supprimer des écrits, les déclarer calomnieux et ordonner l'impression et l'affiche de leurs jugements. »

L'application de cet article de loi a été demandée et obtenue à la suite d'un incident soulevé dans un procès inscrit au rôle de cette audience. Ce procès venait se greffer sur un autre actuellement en délibéré et que, pour l'intelligence de l'affaire pendante, nous devons exposer brièvement.

Des dissentiments sérieux ayant surgi entre MM. Léon Allart et Cie et le directeur de leur filature de Lodz (Pologne), M. Henry Lefebvre, celui-ci, sur le point de quitter la maison, avait demandé le paiement des sommes qu'il y avait laissées en compte courant.

M. Henry Lefebvre, ancien filateur à Reims, avait dû prendre, en 1876, des arrangements avec ses créanciers parmi lesquels se trouvaient MM. Allart-Rousseau père, fils et Cie.

Peu de temps après sa demande de remboursement M. Lefebvre apprit que MM. Allart-Rousseau fils et Cie avaient pratiqué une saisie-arrêt sur MM. Léon Allart et Cie pour le montant de leur ancienne créance à prélever sur les sommes restant dues par cette dernière maison.

Dès cette époque, les rapports entre M. Lefebvre et MM. Léon Allart et Cie s'aigrirent au point que ces derniers lancèrent contre leur ancien mandataire, encore à Lodz, une plainte criminelle parce qu'il détenait une partie de la correspondance.

De retour en France, M. Henry Lefebvre assigna MM. Léon Allart et Cie en paiement du solde de son compte et en dommages intérêts, se fondant, pour ce dernier point, sur la brusque révocation de ses fonctions et sur « les procédés injurieux et vexatoires dont on a usé à son égard. »

A cette première demande, MM. Allart et Cie ont répondu en faisant l'offre de la somme qu'ils devaient à M. Henry Lefebvre, à charge par ce dernier de faire lever la saisie-arrêt pratiquée entre leurs mains.

En ce qui concerne les dommages-intérêts, ils repoussaient la prétention du demandeur en alléguant qu'aucune convention n'avait été passée avec M. Lefebvre, que celui-ci était un employé subalterne, révocable comme tous les autres employés, que son insubordination et des manquements à ses devoirs justifiaient le congé.

MM. Léon Allart et Cie s'étaient portés reconventionnellement demandeurs en dommages-intérêts, parceque M. Henry Lefebvre avait distribué un mémoire sur le litige dont les allégations étaient préjudiciables à leurs intérêts et parce qu'il retenait indûment la correspondance.

Ce premier procès n'a pas encore reçu sa solution.

La seconde cause, qui bien que distincte est néanmoins une conséquence de la première, est inscrite au rôle : Allart-Rousseau fils et Cie contre Henry Lefebvre. Elle a pour but de faire reconnaître par le Tribunal la créance qui a motivé la saisie-arrêt, dont il est parlé plus haut, saisie-arrêt qui devra être validée par le Tribunal Civil.

A l'ouverture des débats, le Conseil de MM. Allart-Rousseau fils et Cie requiert l'application de l'article 1036 du Code de procédure civile, c'est-à-dire la suppression des débats d'un nouveau mémoire que M. Lefebvre vient de faire publier et qui contient des imputations injurieuses pour M. Léon Allart. Il est demandé en plus 100 fr. de dommages et intérêts et l'insertion du jugement à intervenir dans le *Journal de Roubaix* et dans un journal de Reims.

L'avocat de M. Henry Lefebvre déclare faire défaut.

Le tribunal, après avoir délibéré sur l'incident, estimant que le mémoire visé est excessif, irrévérencieux et injurieux pour M. Léon Allart, dit que ce mémoire sera retranché des débats et réserve la question de dommages-intérêts.

Il est ensuite plaidé sur le fond même du procès. MM. Allart-Rousseau fils et Cie réclament à M. Henry Lefebvre l'importance de la créance de la maison Allart-Rousseau père, fils et Cie, et à cette demande M. Lefebvre répond que MM. Allart-Rousseau père, fils et Cie ont signé une convention lui donnant libération jusqu'à meilleure fortune et que cette condition de meilleure fortune n'est pas réalisée.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du lundi 30 avril

ARRÊT

Dans l'affaire dont nous avons rendu compte sous le titre « Deux plaideurs se rencontrant enfin », M. Callebooter-Picavet, négociant à Tourcoing, a obtenu gain de cause. Par arrêt de ce jour, la Cour a décidé que les juges consulaires de Tourcoing étaient compétents pour connaître du procès. Au fond, elle a confirmé leur décision condamnant M. Bourgeois, négociant à Paris, à payer 3.835 francs, à M. Callebooter.

PETITE CORRESPONDANCE

A.B. — En vous faisant naturaliser, vous seriez soldat, comme tout le monde, jusqu'à 45 ans.

C. P. 91. — Indiquez-nous votre âge, et dites-nous si vous avez satisfait à la loi militaire.

A un abonné. — Oui, vous pouvez être réhabilité.

NORD

Assises du Nord. — *19e affaire.* — Jean-Baptiste Allion, 24 ans, manouvrier, et Léonie Lenclu, femme Ravenel, 38 ans, ménagère; assassinat avec vol, à Villereau-Herbignies

20e affaire. — Maximin Verschoore, 21 ans, peintre à Loon; vol qualifié.

Saint-Amand. — Nous apprenons que M. Bruneau-Flour, officier d'académie, vient d'adresser au préfet du Nord sa démission de maire de la ville de Saint-Amand.

Nous reproduisons ci-après les termes de cette démission :

« Saint-Amand, le 28 avril 1888.

» Monsieur le préfet,

» Le 10 mars dernier, une note de la sous-préfecture m'invitait à vous transmettre mes propositions pour la nomination d'un nouveau préposé en chef de l'octroi de Saint-Amand.

» Le 19 du même mois, je vous adressais ma liste de propositions.

» Dans l'intérêt du service de l'octroi, je vous priais, par une lettre du 17 avril courant, de mettre un terme à la vacance créée par le départ de M. Guillaume.

» Pour toute réponse, M. le sous préfet me fit connaître, le 21 avril, que l'administration des contributions indirectes était appelée à donner son avis sur la capacité et l'aptitude des candidats.

» Je n'ignorais pas les dispositions du décret du 25 mars 1852 et je savais parfaitement que l'avis de M. le directeur des contributions indirectes était nécessaire.

» Mais j'ai peine à croire que cette administration, si toutefois elle a été consultée, ne se soit pas prononcée après cinq semaines d'attente.

» Je suis intimement convaincu, au contraire, que le retard calculé qui existe est dû à l'ingérence d'un pouvoir occulte, sans le *veto* duquel les questions intéressant la ville ne reçoivent aucune solution ; de ce pouvoir occulte, qui dispose sans discernement de tous les emplois et de toutes les faveurs, voire même au profit de personnes de nationalité étrangère.

» Ma dignité ne me permettant pas de prêter plus longtemps le flanc aux manœuvres clandestines qui paralysent le fonctionnement régulier de mon administration, j'ai l'honneur de vous donner ma démission de maire de la ville de St-Amand.

» Veuillez agréer, monsieur le préfet, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» BRUNEAU-FLOUR,

» *Officier d'académie.* »

Nomination militaire. — L'*Officiel* publiera aujourd'hui, la nomination suivante :

M. Chrétien, capitaine de gendarmerie à Valenciennes, est nommé chef d'escadron au Mans.

Cambrai. — Mercredi, vers deux heures du matin, au moment d'ouvrir les écluses pour donner passage aux bateaux, M. Hubert, éclusier au pont Cantimpré, s'aperçut que la porte droite ne fonctionnait pas; un obstacle était venu se placer entre elle et le mur.

Après quelques recherches, M. Hubert ramena un cadavre à la surface de l'eau; c'était lui d'un militaire. Un livret, trouvé dans une des poches du noyé, permit d'établir son identité. C'était le sieur Emile Joseph Dobiguies, âgé de 23 ans, de Beuvry, qui accomplissait au 1er de ligne, une période d'instruction.

Ce malheureux avait obtenu, le 8 avril dernier, une permission de la nuit; depuis, on ne l'avait plus revu; sa famille fit faire des recherches qui n'aboutirent pas.

Le 8 avril, vers onze heures du soir, Dobignies se trouvait dans un estaminet de la rue du Temple; il n'était nullement ivre, mais paraissait soucieux; ses camarades l'agaçaient même pour tâcher de le dérider; il se leva enfin et partit dans la direction de la caserne.

On se demande donc si l'on se trouve en présence d'un suicide ou d'un accident.

Le cadavre a été envoyé à l'hôpital militaire.

BELGIQUE

Menin. — *Le vol de l'église Saint-Vaast. (Nouveaux détails).* — Comme nous l'avons annoncé, des voleurs ont forcé les portes de l'église Saint-Vaast. Voici comment le forfait a été découvert. En arrivant à 5 heures à l'église, l'aide sacristain en trouva à son grand étonnement, les portes ouvertes, ainsi que celles de la sacristie, qui avaient cependant été soigneusement fermées. La porte de l'armoire qui garde le coffre fort — auquel ils n'ont pas touché — avait été forcée, au moyen d'un ciseau à froid ou un levier. La clef de la porte servant d'entrée de la sacristie à l'église se trouvant sur le banc de communion, un des voleurs, très au courant évidemment des usages, s'en servit pour entrer dans l'église et y opérer son vol sacrilège. Neuf troncs en fer forgé ont été brisés et leur contenu enlevé.

Il est évident que ce vol audacieux a été commis par des individus connaissant parfaitement les lieux et au courant des moindres détails de ce qui concerne la conduite du service. Une sœur de l'hospice des vieillards a vu, pendant la nuit, une petite lueur, mais a cru à une administration. Le commissaire de police a commencé une enquête et le parquet de Courtrai fera aujourd'hui une descente à ce sujet. On croit être sur la piste des voleurs.

Un vol à main armée, à Bruxelles. — Huit individus, dans un break faisait une promenade par la ville s'arrêtant à tous les estaminets qu'ils rencontraient.

Ils entrèrent et demandèrent à boire dans le café. La baesine, voyant l'état dans lequel ils se trouvaient, refusa de les servir.

Une partie de la bande se rua alors sur la baesine, la bâillonna, la roua de coups; les autres s'emparèrent de tout ce qui s'y trouvait : une soixantaine de francs en argent, une montre et une chaîne en or, enfin une boîte de cigares.

Ils remontèrent en break et comme ils avaient désormais de l'argent ils purent continuer leur « nopce » dans divers estaminets.

Mais vers neuf heures et demie, on vint annoncer qu'un break se trouvait en détresse, rue des Denrées.

Un accident venait de se produire; l'arrière-train du break s'était détaché; trois des voyageurs en goguettet avaient été précipités à terre et l'un d'eux avait été assez grièvement blessé.

Tout le monde fut conduit au poste, sauf un seul de ces garnements qui parvint à s'enfuir.

Comme l'un d'eux avait le pied fracturé, on dut le déchausser.

Un de ses complices profita du moment pour introduire dans le soulier du blessé, la montre et la chaîne volées.

On a retrouvé ces objets un peu plus tard.

Une bénédiction de drapeau et bagarres, à Bruxelles. — Dimanche eu lieu à Bruxelles, la bénédiction du drapeau de la Maison des Ouvriers. Celle-ci avait résolu de se rendre en cortège à l'église. 1.500 ouvriers y étaient réunis à cette occasion. A la sortie, des « A bas la calotte » deviennent l'occasion de bagarres. On riposte par des coups de sifflets et les porteurs de gourdins s'avancent le bras levé. Plusieurs ouvriers et universitaires ont été gravement blessés.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 30 avril.* — Séraphin Delaire, rue Cugnot, 8. — Germaine Deloez, rue de l'Espérance, cour Vanhoutte, 4. — Marie Vleminck, rue de l'Epeule, cour D'halluin, 6. — Pierre Renoir, rue du Fontenoy, 20. — Jean Deweirdt, rue Marquisat, 26. — Albert Despretz, rue de la Chaussée 42. — Julien Groven, rue de France, 143. — Ferdinand Delbarre, rue Archimède, cour Lecoutre-Caulier. — Albert Panacoucke, rue des Anges, cour Liagre, 12. — Alfred et Jules Willems, jumeaux, rue de Soubise, cour Saint-Jean, 26. — Albert Vancoppenolle, rue du Fort, cour Desurmont, 6. — Pierre Goossens, rue de la Guinguette, cour Louis Six, 1. Albert Florin, rue de Sébastopol, 10. Jeanne Vercagne, Grande-Rue, 122. — Marguerite Agache, boulevard de Metz, maisons Duponchel, 11. — Léonie Sabbe, Hôpital-Dieu. — *Mariages du 30 avril.* — Alphonse Messiaen, 28 ans, représentant de commerce, rue d'Inkermann, 182, et Irène Paket, 21 ans, sans profession, rue de la Providence. — Henri Paket, 27 ans, correspondant commercial, et Marie Messiaen, 26 ans, sans profession; — Jean Rooms, 34 ans, tisserand, rue de l'Ommelet, 103, et Marie Gistelinck, 26 ans; servante, rue de l'Ommelet. — *Déclarations de décès du 30 avril.* — Ferdinand Verhoistadt, 21 ans, peigneur, rue de la Guinguette, 109. — Marie Dekeyzer, 3 mois, rue de l'Hommelet, cour Dhalluin, 2. — Charles Vanassche, 10 mois, rue Sainte-Elisabeth, 21. — Céline Cruye, 39 ans, ménagère, rue de Maufait, 6. — Pierre Lepers 75 ans, pensionnaire à l'hospice. — Auguste Geulinck, 21 jours, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Sinsoilliez, 71.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 22 au 29 avril.* — Emile Legrain, Cretinier — Marthe Renard, Sainte-Marguerite. — Palmyre Degraeve, Sapin-Vert. — Léopold Leblanc, Houzarde. — Marie Haroux, Nouveau-Monde. — Ferdinand Dewael, Sapin-Vert. — Zoé Dutilloit, Vieille-Place. — Maria Laebens, Sartel. — Albert Desmullier, rue de la Traversière — Irma Hennebel, Petit-Tournay. — Adam Bouderet, Place. — *Publications de mariages.* — Eugène Stinubroeck, 47 ans, mécanicien, et Marie Vandenbroucke, 20 ans, sans profession. — Louis Bracaval, 24 ans, garçon boulanger, et Marie Cossement, 25 ans, tricotteuse. — Alphonse Latuy, 27 ans, tailleur d'habits, et Léonie Briet, 26 ans, bobineuse. — Achille Geurmonprez, 19 ans, marchand de charbon et Céline Verschore, 23 ans, ménagère. — Charles-Louis Verdonck 46 ans, tisserand, et Mathilde Crohin, 37 ans, ménagère. — *Mariage.* — Simon Flipo, 42 ans, marchand, et Philomène Rasson, 33 ans, tailleuse. — *Déclarations de décès du 22 au 29 avril.* — Samson Tiœn, 11 semaines, Vieille-Place. — Flore Dooms, 22 mois, Sartel. — Théophile Barbry, 55 ans, 3 mois, médecin, Hautes-Voies. — Ida Verleyen, 2 mois, Cretinier. — Lucie Febel, 3 ans 2 mois, Martinoire. — Marie Renard, 23 ans 6 mois, fileuse, Sartel.

TOURCOING — *Déclarations de naissances du 28 avril.* — Phémonème Duterte, rue de Turenne. — *Du 29.* — Jean-Baptiste Verhaeghe, rue de Gand. — Henri et Louis Delemasure, rue du Chêne-Houpline — Aimable Lepoutre, rue de la Cloche. — Henri Devoldre, à la Marlière. — Madeleine Vancalsemont, rue de la Latte. — Alfred Delfandre, rue Famelart. Ludger Delesclouse, au Blanc-Seau. — *Du 30.* — Marcel Dujardin, rue du Haze. — Maria Huys, rue Hauchard. — Joseph Masure, rue de Gand. — *Mariage.* — Henri Richard, 23 ans, domestique, et Rosalie Depréchin, 23 ans, soigneuse. — *Déclarations de décès du 28 avril.* — Gabrielle Gruwe, 22 jours, sentier de Roncq. Noémie Laumond, 4 ans, 9 mois, rue de Rome. — *Du 29.* — Charles Huwaere, 63 ans 9 mois, jardinier, Hôpital-Civil. — Marie Catelaen, 7 ans 3 mois, rue de la Ferme. — Louis Graillon, 1 an, rue du Cimbale. — Eugénie Destombes, 11 jours, aux Phalempins. — Clémence Desoubry, 3 ans 8 mois, rue de Gand.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille LORIDANT-DAUCRY qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur François-Désiré-Fortuné LORIDANT, marguillier de la paroisse Sainte-Elisabeth, ancien commissaire-priseur, veuf de Dame Sophie DAUCRY, décédé à Roubaix, le 1er mai 1888, dans sa 78e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 4 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Obsèques et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 5 dudit mois, à 10 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lanney, 161.

Les amis et connaissances de la famille LEVEUGLE-DELERUE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Albert-Louis-Auguste LEVEUGLE, en religion Frère Ludovicus, pieusement décédé à Beaucarne, le 27 avril 1888, dans sa 26e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Service solennel, qui aura lieu le jeudi 3 mai, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'église.

Les amis et connaissances de la famille A.-TOULEMONDE-PARENT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Pierre-Henri TOULEMONDE, décédé à Roubaix, le 1er mai 1888, à l'âge de 14 jours, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Salut d'ange solennel, qui aura lieu le mercredi 2 courant, à 4 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à l'église.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 2 mai 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Pauline MERLIN, épouse de M. Philippe DERVAUX, décédée à Roubaix, le 27 mars 1888, à l'âge de 30 ans et 1 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

1er MAI 1813

MORT DE BESSIÈRES

Bessières était né en 1768, d'une famille pauvre, et avait d'abord servi comme simple soldat dans la garde constitutionnelle de Louis XVI ; c'était un homme doué de beaucoup de vivacité et de talent à se faire valoir, mais, en même temps très brave, spirituel et sensé.

Il s'était distingué dans la campagne d'Italie, avait été mis à la tête des guides créés par Bonaparte, attaché à sa personne et emmené avec lui en Egypte; sa fortune ne fit que grandir après le consulat, il fut nommé maréchal en 1804, lors de la création des maréchaux.

Chargé du commandement de la cavalerie de la garde impériale, il prit part à toutes les guerres de l'Empire; mais, très jaloux de son indépendance vis-à-vis de ses collègues, il lui arriva plus d'une fois de leur faire attendre, sinon de leur refuser, même sur le champ de bataille, un concours qu'il ne trouvait pas convenablement demandé; il avait survécu au désastre de Russie; le spectacle des désastres qui devaient suivre lui fut épargné.

Il venait de rentrer en Saxe avec l'armée française au mois d'avril 1813, et était arrivé à à Weissenfels, à quelques lieues au dela d'Iéna et d'Avoerstzed, lorsque, le 1er mai, on marcha sur Lutzen, qui n'est qu'à quatre heures de là.

A mi-chemin, on atteignit l'ennemi et un combat de tirailleurs et d'artillerie s'engagea. La plupart des corps de l'armée française n'étaient alors composés que de recrues qui n'avaient jamais vu le feu; la question de savoir comment se comporteraient ces jeunes soldats était celle qui préoccupait le plus Napoléon et ses maréchaux; aussi Bessières, qui commandait la garde et que son service n'appelait point là, accourut au premier coup de canon; le second l'emporta.

Comme il observait les mouvements de l'ennemi, un boulet, lui fracassant le poignet avec lequel il tenait la bride de son cheval, l'atteignit en pleine poitrine et le renversa mort, il avait 45 ans.

Le maréchal Bessières, duc d'Istrie, était de ceux qui avaient le courage de dire à l'Empereur d'utiles vérités, Napoléon l'aimait et l'estimait ; il accourut et lui donna un sincère regret ; puis, il prononça ces mots : « La mort s'approche de nous » et poussa son cheval en avant.

Si Bessières eût vécu, il eût pu voir les jeunes conscrits de 1813, les cohortes, les gardes d'honneur se comporter devant l'ennemi presque comme de vieux soldats, mais il eût vu aussi les défaites succéder aux victoires, et la fortune de la France épuisée sombrer sous l'effort qu'exigeait d'elle l'orgueil obstiné d'un trop insatiable conquérant. Si en effet, la campagne de printemps en Saxe fut une série de succès, la campagne d'automne, non plus seulement contre la Russie et la Prusse, mais aussi contre l'Autriche qui vint se joindre à la coalition, débuta par la victoire de Dresde et aboutit à la désastreuse défaite de Leipzig et, trois mois après, à l'invasion.

FAITS DIVERS

Les débris du train de bois américain. — Nous avons signalé, il y a quelques mois, l'insuccès de la tentative des marchands de bois des Etats-Unis. L'immense dock flottant composé de troncs d'arbres qu'ils voulaient faire arriver par mer du Canada à un port américain, s'était bientôt disloqué et ses débris jonchent l'Océan depuis cette époque.

L'appréhension qu'ils causent à la navigation les rend l'objet d'une surveillance toute spéciale.

D'après les derniers rapports du bureau hydrographique aux Etats-Unis, ces débris, aujourd'hui largement dispersés, occupent une zone se dirigeant à l'est-sud-est de leur point d'abandon; on peut s'étonner que le Gulf-Stream ne les ait pas poussés plus au nord; on attribue ce fait à ce que, dès la fin de décembre et pendant tout le cours de janvier, il a régné dans ces parages